



GRÜNE Kanton Bern, Monbijoustrasse 61, 3007 Bern
031 311 87 01
sekretariat@gruenebern.ch

Chancellerie d'État
Office du bilinguisme de la législation et des
ressources
Postgasse 68
3011 Bern

Par courriel : info.azgr@be.ch

27. Januar 2023

Consultation : modification de la Constitution cantonale et de lois en raison du transfert de Moutier dans le canton du Jura

Monsieur le Chancelier,
Mesdames, Messieurs

Nous vous remercions de nous avoir invités à nous prononcer au sujet de la modification de la Constitution cantonale et de lois en raison du transfert de Moutier dans le canton du Jura.

Puisque la commune de Moutier sera transférée dans le canton du Jura, des modifications législatives sont nécessaires. Dans la Constitution cantonale, la mention de district de Moutier à l'article 84, la notion générale de district dans la Constitution cantonale, dans la loi d'organisation et dans la loi sur l'introduction du Code civil suisse, sont à supprimer, car les districts ont perdu leur qualité de subdivisions administratives ordinaires du canton ainsi que toute portée juridique. Ces adaptations formelles n'appellent pas de remarques particulières de notre part.

Les VERTS Canton de Berne saluent le fait que le transfert de Moutier dans le canton du Jura soit l'occasion de repenser globalement l'administration du Jura bernois, de ses pôles et de ses liens avec Bienne.

La proposition de réunir les offices des poursuites et des faillites des régions du Jura bernois et du Seeland avec un siège dans le Jura bernois tout en maintenant, tant pour le domaine des poursuites que celui des faillites, des guichets dans le Jura bernois et à Bienne, nous satisfait. Le respect des langues et des spécificités régionales sont des éléments importants.

Concernant la réorganisation de l'administration cantonale et des écoles dans le Jura bernois et à Bienne (sous-projet 2 d'Avenir Berne romande), la vision consistant à renforcer le bilinguisme cantonal et la composante francophone du canton de Berne est saluée.

La modification de la loi sur le Centre interrégional de perfectionnement (CIP, organisation chargée de tâches publiques du troisième cercle) dont les tâches et l'organisation administrative seront modifiées dans le but de moderniser la réglementation de la surveillance sur le CIP n'appelle pas de remarques particulières.



C'est encore une fois avec cette vision globale, que les VERTS Canton de Berne soutiennent la modification de la loi sur le statut particulier qui est proposée pour créer la base légale permettant au canton de soutenir financièrement des organisations faitières, avec les réserves explicitées dans les différents articles de lois.

Nous vous remercions de tenir compte de nos réflexions dans la poursuite des travaux. Pour toutes questions nous restons à votre entière disponibilité.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Moussia von Wattenwyl
Députée des VERTS Canton de Berne
Berne

Esther Meier
Secrétaire générale des VERTS Canton de
Berne